

Une étude visant à évaluer le nombre de chevreuils à la fin de la saison et le contrôle de l'observance du point de saturation s'est poursuivie pour la deuxième année. Un programme de recherche a été établi dans le but de mettre au point une méthode permettant d'identifier de façon sûre des échantillons de viandes selon l'espèce.

Colombie-Britannique. La Direction des pêches et de la faune du ministère des Loisirs et de la Conservation est chargée de la protection, de l'amélioration et de l'utilisation rationnelle des ressources en faune et en poisson d'eau douce de la Colombie-Britannique. Le bureau central de l'administration et des services techniques est situé à Victoria, et il existe six grands bureaux régionaux dans les principaux centres ainsi que 44 bureaux de district, trois établissements piscicoles et un certain nombre de postes locaux permanents à travers la province.

La Direction encourage l'utilisation rationnelle et méthodique des oiseaux de montagne, du gibier et du poisson en accordant des permis de chasse et de pêche et en imposant des règlements en ce qui concerne notamment les saisons de chasse ou de pêche et les limites de prises. Elle délivre également des permis et applique des règlements touchant le piégeage des animaux à fourrure, la vente du gibier à plumes et du poisson, les activités des guides de chasse au gros gibier et, de façon générale, elle administre la faune de la province.

Grâce à des contacts directs et à des relations étroites avec d'autres organismes publics et privés intéressés à l'exploitation minière et forestière, à l'agriculture, à l'utilisation de l'eau et aux transports, la Direction encourage activement la préservation d'un milieu propice à la faune et aux loisirs de plein air.

La Direction favorise la multiplication et l'amélioration de l'état de santé des espèces dont la présence est souhaitable par l'acquisition de secteurs-clé destinés à servir d'habitat au gros gibier et au gibier d'eau, par l'exploitation d'établissements de pisciculture et par l'ensemencement de lacs et l'amélioration de l'habitat pour le poisson et la faune. Afin de permettre une meilleure compréhension des ressources fauniques et de fournir les éléments nécessaires à une gestion rationnelle, la Direction effectue et soutient des travaux considérables de recherche pure et appliquée sur les poissons et la faune ainsi que sur leur habitat.

L'objectif de la Direction est de contribuer largement à l'économie et au bien-être de la Colombie-Britannique par l'aménagement rationnel des ressources en gibier et des ressources halieutiques dans les eaux non soumises à la marée. Elle essaie de faire en sorte que les eaux et les terres de la Colombie-Britannique aient une productivité permanente en se souciant de questions aussi importantes que la pollution et l'emploi des terres, et elle encourage l'utilisation planifiée et intégrée des terres aux fins de l'exploitation forestière, de l'agriculture et de la conservation de la faune. Grâce à des programmes de formation et d'information, elle sensibilise le public aux valeurs des ressources fauniques et le renseigne sur les principes d'un aménagement rationnel; elle protège également les ressources contre leur emploi illégal et inconsidéré et contre le gaspillage et défend les droits du public à profiter des ressources fauniques.

Sources

- 10.1 Service canadien des forêts, ministère de l'Environnement.
- 10.1.1 Service canadien des forêts, ministère de l'Environnement; consulter également *Forest regions of Canada*, Information Canada (n° de cat. Fo 45-1300) et *Arbres indigènes du Canada*, Information Canada (n° de cat. Fo 45-1969.1.)
- 10.1.2 Service canadien des forêts, ministère de l'Environnement.
- 10.1.3 Service canadien des forêts, ministère de l'Environnement; renseignements provinciaux fournis par les ministères des provinces respectives.
- 10.1.4 Division des industries manufacturières et primaires, Direction de la statistique industrielle, Statistique Canada.
- 10.2 Service des pêches et des sciences de la mer, ministère de l'Environnement.
- 10.2.1 Service des pêches et des sciences de la mer, ministère de l'Environnement.
- 10.2.2 Renseignements fournis par les ministères des provinces respectives.
- 10.2.3 Division des industries manufacturières et primaires, Direction de la statistique industrielle, Statistique Canada.
- 10.3 Division de l'agriculture, Direction de la statistique industrielle, Statistique Canada; Division des bestiaux, ministère de l'Agriculture du Canada.
- 10.4 Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement.